

Des projets apparemment séduisants ... mais sont-ils tous utiles?



Maintenir une fiscalité locale relativement basse témoigne certes d'un désir de bonne gestion de notre municipalité. Cependant, est-ce vertueux de prévoir un aménagement de la place de l'église à 371 206€ 27 (voir page 2), de recourir massivement à l'emprunt et de se lancer à la pêche aux subventions en sollicitant notamment le Conseil Général ?

Les deniers de cette collectivité ne sont-ils pas en grande partie tirés de nos poches ?

Bien gérer c'est aussi débattre avec les habitants des décisions les plus importantes comme par exemple de mettre piétonnière la place de

l'église. Force est de constater que le maire a refusé toute discussion sur le sujet lors de la dernière réunion sur le plan local d'urbanisme (PLU) le 13 mai dernier (lire pages 7et8). Par contre, il a du accepter le débat parfois contradictoire, sur des projets et des orientations contenus dans le nouveau PLU qui devraient engager l'avenir de notre village.

D'autre part, le contournement du bourg qui a été évoqué lors de cette réunion, apparaît plus comme un moyen de calmer le mécontentement des habitants du centre d'Illats que comme un projet crédible et réalisable dans l'avenir. Un écran de fumée en somme... un vrai trompe l'œil ... Que dire de la suppression des zones constructibles dans les quartiers, du futur lotissement du bourg prévu derrière le quartier Saint Roch (qui devrait être construit en partie sur des terrains appartenant à notre maire) ou du nouveau parking envisagé derrière les ateliers municipaux (pour en savoir plus lire pages 7et8) ?

Autre problème: le « ravalement de la salle des sports », là où il aurait fallu des travaux à la hauteur des dégradations constatées (lire page3).

Le projet pour équiper d'un assainissement collectif le secteur Téouley-Escalès est lancé d'après le conseil municipal du 8 juin. Nous en avons défendu la nécessité lors des dernières élections municipales car, bon nombre d'habitations de ces quartiers n'ont pas assez d'espace pour avoir un assainissement conforme aux normes obligatoires du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Les habitants paieraient alors des pénalités financières. Ce projet devrait coûter 382 720€ TTC (lire page3).

Le futur branchement de nouveaux usagers à l'assainissement collectif devrait s'accompagner d'une nouvelle politique municipale des prix. Jusqu'à présent, ce service public très coûteux était en fait un impôt local déguisé. Dans *ICI* n°40, nous avons fait une erreur – que nous expliquons page 6 - en comptabilisant deux fois les abonnements dans le prix du m³ d'eau assainie. En fait, c'est bien 5€ 94 que coûte le m³ pour 120 m³ consommés comme nous l'avons calculé dans notre journal d'octobre 2010. Ce prix est déjà considérable – c'est à notre connaissance le plus élevé du Sud Gironde! – avec une part d'assainissement prélevée par la seule commune d'Illats égale à 43, 2% d'une facture de 120 m³ ! Maintenant que notre municipalité vient de prendre une délibération pour gérer directement son budget d'assainissement (lire page 4), nous espérons qu'il y aura une baisse significative du prix de l'eau assainie...

Quelques mots pour conclure sur les réunions publiques organisées par la Communauté de Communes – partiellement résumées dans son journal d'avril. Vous pourrez lire page 5 les comptes rendus des réunions de Saint Michel de Rieufret et d'Illats dans lesquelles ont été contestés notamment les modalités du passage à la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères, programmé pour ce début de mois de juillet. Bonne lecture à tous.

Gilles Baillet



Au Conseil municipal

Vote du compte administratif 2010 et du budget 2011 le 27 avril

L'analyse des comptes administratifs à partir du compte rendu du conseil municipal révèle de nombreuses incohérences... Si par exemple, on s'en tient aux chiffres annoncés lors du conseil municipal du 27 avril 2011, le compte administratif 2010 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 220 830€ 74 et un résultat d'investissement déficitaire de 86 114€ 15. Cependant le budget prévisionnel 2011 reprend pour 2010 un excédent de fonctionnement antérieur de 134 716€ 59 et un déficit d'investissement antérieur de 141 096€ 15. Ces chiffres n'ont rien à voir. Encore une fois, pourquoi la mairie ne se contente-t-elle pas de donner à ses administrés des chiffres tirés des comptes approuvés par le trésorier payeur général. Ils permettraient d'avoir une vision claire des finances communales.

Voici l'analyse des principaux investissements du budget 2011.

1-L'aménagement de la place de l'église : le plus gros investissement du 6^{ème} mandat de notre municipalité !

Plan de financement des travaux

a) **Parkings prévus. Coût estimé: 108 470€ HT soit 129 730€ 12 TTC sans compter la maîtrise d'œuvre que nous avons estimée à 9 762€ 3 HT soit 11 675€ 71 TTC.** Subvention de 8 000€ obtenue du Conseil Général. La différence sera sans doute comblée par l'emprunt et l'autofinancement. Rien n'est précisé dans la délibération.

b) **Place et jardins. Coût estimé: 192 140€ 84 HT soit 229 800€ 44 TTC.** Les détails du prix sont les suivants : le coût de la maîtrise d'œuvre sera de 15 864€ 84 soit 18 974€ 35 et celui des travaux est estimé à 176 276€ HT soit 210 826€ 09 TTC. La municipalité envisage une subvention du Conseil Général représentant entre 20% et 50% du montant HT, plafonnée à 46 000€. L'autofinancement ou l'emprunt comblant la différence, c'est-à-dire 183 800€ 44.

c) **Total : coût estimé à l'issue de l'étude préalable à 310 373€ 14 HT soit 371 206€ 27 TTC (montant prévisionnel).** Les travaux sont estimés à 284 746€ HT soit 371 206€ 27 TTC dont une maîtrise d'œuvre de 25 627€ 14 HT soit 30 650€ 06 TTC. En plus des subventions déjà obtenues ou demandées au Conseil Général, la municipalité a fait une demande à l'Etat d'une dotation d'équipement des territoires ruraux qui pourrait représenter si elle était accordée, 35% du montant HT soit 108 630€ 60. La réserve parlementaire du sénateur Gérard César a également été sollicitée. Pour l'instant, 87 930€ d'autofinancement et 276 070€ d'emprunt ont été budgétisés.

Ces sommes nous donnent le tournis. Le plan et les quelques lignes de commentaire publiés dans le dernier bulletin municipal nous interpellent. On peut se demander si ce projet municipal répondra à nos besoins. Sera-t-il utile à notre vie quotidienne ? Ne privilégiera-t-il pas l'esthétique – et quelle esthétique ? - au détriment de la fonctionnalité des lieux ? Quelques remarques s'imposent.

La fête de la St Roch qui aura lieu les 12, 13 et 14 août prochains, a regagné le centre du village depuis quatre ans avec un succès qui ne se dément pas. Or, la nouvelle configuration de la place rend impossible son utilisation comme lieu festif. Les bornes électriques installées en 2008 pour permettre des branchements disparaissent dans le projet : ce sont 7 850€ qui partent en fumée...

Les places de parking prévues au nombre de 40 à 50 dans la rue autour de la place de l'église et sur la place de la salle des fêtes seront-elles suffisantes ? Les véhicules qui sortiront des abords de la salle des fêtes n'auront-ils pas de gros problèmes de visibilité malgré la réalisation programmée d'un passage sécurisé pavé dans le virage ? Même problème de visibilité – à un degré moindre - pour sortir du parking en épis prévu derrière l'église. Le futur parking prévu derrière les ateliers municipaux (lire page 4) n'aurait-il pas du être réalisé avant l'aménagement de la place ?

On a du mal à croire que : « La circulation autour de l'église est une proposition susceptible d'être adaptée en fonction des besoins constatés . » (bulletin municipal). La lecture du plan ne laisse que peu d'adaptations possibles. Il ne faudrait pas qu'au bout du compte, les commerces et les riverains soient les grands perdants... suite page 3

Au Conseil municipal

Information des Citoyens Illadais a toujours pensé qu'il était possible de faire une place de l'église jolie, adaptée aux besoins des Illadais et vivante pour un coût raisonnable. Notre programme lors des dernières élections municipales donnait quelques pistes de réflexion : *«La place de l'église fera l'objet d'un traitement paysager (redéfinition des espaces verts, cheminement piéton). Les abords du parvis seront mis en valeur par un traitement de surface en pavés. Le stationnement sur la place sera étudié en fonction des besoins pour permettre la mise en place de bancs, de tables et de poubelles en bois. Le revêtement de la place de la salle des fêtes sera stabilisé. Un éclairage adapté aux manifestations nocturnes sera disposé. La traversée piétonne entre la place de l'église et la place de la salle des fêtes sera sécurisée par un plateau surélevé de couleur assurant la liaison entre ces deux espaces publics et obligeant l'automobiliste à réduire sa vitesse dans cette courbe dangereuse.»*

Gilles Baillet

2-Les travaux de réfection de la salle de sports: urgents mais incomplets !

Le coût total de cette réalisation sera de 31 469€ 48 HT soit 37 637€ 49 TTC. Les travaux étaient prévus du 15 mai au 1^{er} juillet et concernaient l'électricité des vestiaires, la peinture de l'intérieur de la salle et les extérieurs. A cela s'ajoute la construction d'un placard.

Le plan de financement :

- Subvention du Conseil Général : 7 867€ 37 (25% du montant HT)
- Fonds de concours Communauté de Communes : 6 910€
- Autofinancement : 22 860€ 12

Nous avons dit et redit dans ces pages combien il était nécessaire de prévoir des travaux d'entretien de la salle de sports d'ampleur pour protéger cette infrastructure, de loin la plus utilisée de la commune. Il ne fallait pas attendre 25 ans pour repeindre l'intérieur et les poutres en bois extérieures – certaines sont pourries et devraient être changées. Les vestiaires reconstruits en 1998 se sont fortement dégradés faute d'un entretien annuel d'où la réfection des plâtres et de l'électricité dans les travaux budgétisés cette année. Mais la partie extérieure la plus délabrée de la salle a été oubliée : il s'agit du mur qui jouxte la maison du voisin. Il est envahi par endroit par le lière et des protections en zinc sur le toit se détachent pour tomber dans le jardin. A l'intérieur de la salle, cela se traduit par des infiltrations d'eau le long du mur. La municipalité répliquera que de tels travaux auraient coûté plus cher. Oui mais ils sont nécessaires pour ne pas hypothéquer l'avenir de ce bâtiment utilisé par l'école, le basket et le tennis... Gérer c'est faire des choix : ICI préfère que les deniers communaux soient dépensés pour des travaux nécessaires et utiles pour tous les habitants, quitte à ce que la recherche de l'éblouissement des yeux et des consciences passe au second plan...

Gilles Baillet

Autres délibérations

1-Programme FACE 2011 : travaux retenus par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) :

- Sécurisation de Brouquet : 5 232€ 80 (20% de participation de la commune)
- Sécurisation du Merle : 1 136€ 80 (20% de participation de la commune)
- Sécurisation de Bouriet : 3 248€ 40 (20% de participation de la commune).

La subvention totale que la commune versera au SDEEG s'élève à 9 618€.

2-Travaux supplémentaires église : montant global : 2 601€ HT soit 3 110€ 80 TTC

- Petits travaux d'électricité : 1 388€ 56 TTC
- Peinture de la porte d'entrée : 1 722€ 240 TTC

3-Adhésion au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en en éclairage public du SDEEG.

4-Institution d'une taxe sur les logements vacants.

5-Délégation au maire de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée.

Au Conseil municipal

Conseil municipal du 8 juin

1-Le projet d'assainissement collectif du secteur Téouley-Escalès est lancé. Une première délibération prise par le conseil municipal modifie le schéma communal d'assainissement collectif pour y inclure ces quartiers (classés auparavant en zone d'assainissement autonome) « *compte tenu de l'impossibilité de plusieurs habitants (...) de réaliser un assainissement autonome (superficie de terrain trop exigüe)* » et de l'importance de leur population : 115 habitants. Dans une deuxième délibération, « *Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'avant-projet des travaux d'assainissement du secteur d'Escalès et du Téouley, établi par SOCAMA Ingénierie. Le montant prévisionnel s'élève à 320 000€ HT soit 382 720€ TTC.* » Le conseil municipal « *demande au Syndicat des eaux de Budos – section assainissement d'Illats de vouloir bien émettre un avis sur ce projet d'assainissement collectif (...)* » et de « *vouloir bien déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général de la Gironde pour ce projet (...).* » Dans une troisième délibération, la municipalité décide la sortie du Syndicat des eaux de Budos pour « *gérer elle-même son budget assainissement collectif dans le cadre d'un budget annexe, à dater du 1^{er} janvier 2012.* »

2-Devis accepté concernant la réparation ou le remplacement du groupe de volée de la cloche n°1, à l'église Saint Laurent, à la suite de l'orage du 13 mai 2011 : 990€ HT soit 1 184€ 04 TTC.

3-Participation aux frais de restauration du monument aux morts cantonal situé à Podensac : 1 343€.

4-Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur principal à temps complet.

5-Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

6- FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) voté par le Conseil Général est, pour notre commune, de 15 171€ 66 qui seront utilisés pour réaliser le parking de la salle des fêtes dont le montant global est de 16 235€ HT soit 19 417€ 06 TTC complété par un autofinancement de 4 245€ 40.

7-Modification des statuts de la Communauté de Communes

8-Subvention exceptionnelle pour une illadaise qui souhaite participer au 4L Trophy : 500€.

9-Vote d'une résolution souhaitant que le canton de Podensac reste indépendant et ne fusionne pas avec la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne.

10-Avis favorable pour un projet de construction d'un ouvrage de distribution d'énergie électrique sur les communes de Landiras et d'Illats.

Vie locale

Les parents d'élève et les enfants

défendent « leur »

Emploi Vie Scolaire

Le gouvernement a lancé un plan de licenciement des salariés en Emploi Vie Scolaire pour faire des économies. Ces emplois précaires qu'il avait pourtant créés, ont su se montrer indispensables dans le fonctionnement des écoles. Illats n'échappe pas à ce serrage de ceinture.

18 juin : nouveau concert réussi de la chorale Saint Laurent pour la fête de la musique

La chorale Saint Laurent a récidivé lors de la fête de la musique après sa prestation de qualité du Téléthon 2010. Elle a interprété devant un public conquis son nouveau répertoire de seize chansons traversant les siècles. Cette initiative sera renouvelée lors des fêtes de la Saint Roch. N'hésitez pas à venir nombreux y assister car la qualité du spectacle en vaut la peine.

Intercommunalité

Les réunions publiques organisées par la Communauté de Communes (CdC)

Nous revenons sur le compte rendu qu'a pu faire la Communauté de Communes du canton de Podensac dans l'édition d'avril de son bulletin. Certaines interventions gênantes mais utiles pour la population ont été « oubliées »...

26 janvier : réunion à Saint Michel de Rieufret (présence de tous les conseillers municipaux, 8 personnes dans le public)

Quatre membres de notre association sont allés débattre avec le président de la CdC chez nos voisins de Saint Michel de Rieufret puisqu'aucune rencontre n'était initialement prévue dans notre commune, la municipalité ayant jusque là refusé toute discussion. Sitôt entrés dans la salle du conseil municipal de Saint Michel, nous apprenons que le maire d'Illats a finalement accepté d'organiser une réunion publique. Nous en avons informé les citoyens de la commune dans notre journal de janvier. Les débats ont porté essentiellement sur la mise en place de la nouvelle Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. La plus grande inquiétude porte sur l'importance du futur abonnement (partie fixe). Le président de la CdC et son vice président chargé de cette compétence se sont refusés de donner des chiffres... Il est vrai que plus la partie fixe sera importante, plus elle rendra dérisoire le tri sélectif qui ne fera que marginalement varier le prix de la redevance. Pour éviter qu'un courant de mécontentement ne se répande très vite dans le canton, mieux vaut ne rien dire plutôt que d'annoncer une future flambée de la nouvelle redevance, rendue inévitable pour amortir les investissements consentis par la CdC (achat des camions pour la COVED et de leurs équipements électroniques)... Les seules informations permettant de déterminer le prix que les élus ont bien voulu nous lâcher sont :

1. Une levée par mois – correspondant à un passage de la collecte – sera attribuée d'office à chaque foyer dans son abonnement ;

2. La pesée des poubelles se fera sur la base de 10 centimes le kg.

D'autre part, nous avons porté le fer où ça fait mal en montrant que la logique du tri sélectif va à l'encontre de celle du traitement des déchets assuré par l'incinérateur Astria de Bègles, copropriété de Véolia environnement et de la Communauté Urbaine de Bordeaux. En effet, Astria pratique des seuils de rentabilité : plus le tonnage de déchets que les collectivités lui amènent est important, plus elle négocie ses prix à la baisse. Ainsi, notre syndicat de traitement, l'UCTOM basé à La Brède, s'est regroupé avec quatre autres syndicats pour obtenir une baisse de 10€ la tonne incinérée. Par conséquent, si notre tri sélectif devient encore plus efficace qu'il n'est, le tonnage de déchets conduits à Astria baissera et les prix du traitement augmenteront car le seuil de rentabilité n'aura pas été atteint. Le contrat prévoit même des pénalités financières à la collectivité si elle ne produit pas assez de déchets !!! Nos élus ont été obligés d'admettre qu'il y avait nécessité d'agir. Le vice président nous a déclaré que l'UCTOM est en train de chercher de nouveaux moyens de traitement.(1)

Les participants à la réunion ont fait des propositions :

- Des élus de Saint Michel ont demandé un ramassage spécial pour les professionnels qui travaillent à domicile ;

- Nous avons demandé l'installation dans les grandes surfaces du canton et du Sud-Gironde, comme cela se fait dans l'est de la France, de containers pour que les consommateurs y déposent les emballages superficiels (70% de nos déchets) ;

- Nous avons proposé la distribution de boîtes pour collecter les seringues des diabétiques ;

- Le problème de la collecte des déchets radio médicaux et des pneus (finalement acceptés par la déchetterie de Virelade) a été posé.

(1)Lors du conseil communautaire du 26 avril 2011, le président de la CdC déclarait : « *Le coût du ramassage est différent du coût de traitement. Ce traitement va diminuer car les tonnes d'ordures ménagères vont diminuer, nous espérons de 50 %. Le tri sélectif va augmenter, et sera valorisé. Le coût du ramassage va baisser, et moins on amènera de tonnes à l'incinération, moins on paiera.* » Compte tenu de la nature du contrat du traitement des ordures ménagères, cette affirmation n'a aucun fondement.

1^{er} février réunion à Illats (présence de trois conseillers municipaux, une vingtaine de personnes dans le public)

Un débat riche avec de nombreux sujets évoqués par la vingtaine d'Illadais présents. Un riverain de la COVED a dénoncé les nuisances causées par cette entreprise sur le voisinage avec un épais dossier à l'appui. Pour lui, la solution serait que la COVED travaille sous un hall couvert afin de réduire les bruits. Les élus devraient intervenir pour imposer cette modification des conditions de travail. Des interventions relevant plus de la gestion communale se sont alors enchaînées. Un habitant du Basque s'est plaint que son quartier n'est pas desservi par l'ADSL. Un habitant de la Sableyre a demandé un ralentisseur pour limiter la vitesse dans son quartier. Le président de la CdC lui a répondu que c'était à la mairie d'Illats de faire une demande à la commission voirie de la CdC pour financer cet aménagement. Notre premier adjoint s'est ensuite essayé à l'exercice du contradictoire en interpellant le président de la CdC sur deux problèmes : l'absence de financement communautaire pour relancer le centre aéré d'Illats – aujourd'hui disparu – et le coût trop élevé de la médiathèque cantonale. C'est point par point que le président a répliqué. La municipalité d'Illats n'a jamais aidé le centre aéré. D'autre part, tant qu'elle s'opposerait à l'implantation de la nouvelle zone d'activité à côté du péage, elle ne pourra pas espérer d'aide de la CdC : ce doit être donnant-donnant. Quant à la médiathèque, elle a été votée par des élus d'Illats et la majorité du conseil communautaire. La nouvelle Redevance incitative de ramassage des ordures ménagères a été contestée, les élus de la CdC n'ont pas convaincu les usagers présents. « On ne verra jamais diminuer le prix ! » lança une Illadaise. L'incidence de l'implantation de la LGV sur les sources naturelles a été soulignée par un participant.

Consommation

Le prix du m3 de l'eau assainie : RECTIFICATIF

Voici le tableau récapitulatif sur lequel nous basons nos calculs, du prix du m3 d'eau assainie sur 120 m3 . Il est publié à la page 14 du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune d'Illats 2009. Le rapport 2010 sortira cet été. Or ce tableau ne signale pas dans son décompte les parties fixes (abonnements) de l'eau et de l'assainissement qu'il prend pourtant en compte. Il faut se reporter à la page 8 de ce rapport pour connaître le montant de la partie fixe concernant l'assainissement et à la page 8 du rapport du service public d'eau potable pour l'abonnement au réseau d'eau. Nous avons cru à un décompte séparé...

Mais si vous divisez 713€ 29 (prix total TTC global) par 120 m3 vous obtiendrez le prix moyen déjà considérable de 5€ 94 le m3 ! L'autre indication révélée par ce tableau est la part énorme que la collectivité – à savoir la commune d'Illats par l'intermédiaire du syndicat des eaux de Budos – prélève sur l'assainissement : elle représente 43, 25% de la facture totale ! Ne cherchez pas ailleurs que dans notre municipalité la responsable de cette inflation ! Toutefois, 120 m3 n'est qu'une référence générale, nous consommons souvent beaucoup moins. Un usager du syndicat des eaux de Budos nous a montré sa dernière facture. Le montant paraît lourd pour une faible consommation : le montant de la facture pour une consommation de 18 m3 est de 180€ 59 soit un prix moyen réel du m3 payé par l'usager de 10€ 03 toute taxe comprise. Espérons que la prochaine facture sera un peu plus allégée.

Marcel Carretoy

■ PRIX GLOBAL : ILLATS

Eau potable	Collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de BUDOS, affermage du 01/04/2003 avec la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE, Tarif domestique : de la collectivité
Assainissement collectif	Collectivité : Syndicat Intercommunal des Eaux de BUDOS, affermage du 24/02/2007 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : de la commune d'ILLATS

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2009	1er jan 2010	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	104,06 €	106,26 €	+2,11 %
de l'assainissement collectif	128,80 €	128,84 €	+0,03 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	79,75 €	80,54 €	+0,99 %
pour l'assainissement collectif	308,49 €	308,49 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,40 €	26,76 €	+14,36 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,60 €	20,88 €	+12,26 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	4,33 €	4,33 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,63 €	11,98 €	+3,00 %
pour l'assainissement collectif	25,07 €	25,20 €	+0,51 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	223,17 €	229,87 €	+3,00 %
pour l'assainissement collectif	480,96 €	483,41 €	+0,51 %
TOTAL TTC GLOBAL	704,14 €	713,29 €	+1,30 %

Quelques nouvelles de la station d'épuration de Barrouil

Après de récents travaux, la station d'épuration de Barrouil ne déborde plus dans la Gargalle. C'est une bonne chose pour la qualité de l'eau et les riverains. L'avenir nous dira si la station a progressé en fiabilité.

Vous pouvez consulter tous les anciens numéros d'ICI sur www.citoyens-illats.info

Vendredi 13 mai 2011, deuxième réunion d'information sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une participante soulignait le manque de publicité qui avait été faite à cette réunion par la municipalité : un affichage sur le panneau en bas de la mairie la dernière semaine et une annonce sur le site Internet communal. Ca fait peu... Notre association a publié deux communiqués de presse dans le quotidien *Sud Ouest* et *Le Républicain*. Quoi qu'il en soit il y avait plus de monde que lors de la première réunion : 22 personnes dans le public et 8 élus. L'exposé conduit par le cabinet Apieta a porté sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en soulignant ses enjeux, l'expression des besoins et du projet municipal.

1-Le point sur la procédure en cours. Si la procédure se poursuit au Conseil d'Etat, la municipalité ne semble plus croire à une victoire. A la question d'un membre de notre association qui lui demandait ce qu'il se passerait si la procédure était favorable à la commune, la maire a répondu dubitativement que l'élaboration du nouveau PLU se transformerait en révision de l'ancien.

2-La limitation de l'extension de nouvelles zones d'activités. La municipalité s'oppose vigoureusement dans son nouveau PLU au développement d'une zone nouvelle de gravières – elle vise la SOCEM - et d'une nouvelle zone d'activité à côté de l'autoroute, souhaitée par la Communauté de Communes. Elle s'appuie sur des articles du code de l'urbanisme qui interdiraient les constructions trop proches d'une autoroute (*à moins de 100 mètres de part et d'autre*) et la volonté supposée d'ASF de maintenir un cadre naturel proche du péage. Ce n'est pas la première fois que notre municipalité s'oppose à toute implantation économique dans ce secteur. Ceci a provoqué par le passé des aberrations d'aménagement comme la construction des caves à Landiras ou de la zone artisanale intercommunale à quelques mètres des habitations.

3-La mairie nous attendait sur le projet de déviation du bourg pour les poids lourds. Pour répondre à notre dernier journal, le maire a sorti une lettre datée du 6 février 2009 dans laquelle le Conseil Général affirmait que « le contournement d'Illats n'était pas à l'ordre du jour. » Il précisait que le directeur des infrastructures avait rajouté un second pont au Basque, plombant financièrement le projet et le rendant irréalisable. Nous lui avons répondu que ce courrier ne prouvait rien. D'autre part, selon les propos formulés par notre conseiller général lors des 10 ans d'ICI le 29 avril dernier, ce dossier du contournement est vide. La Direction des Infrastructures du Conseil Général de la Gironde ne semble pas disposer de documents. Nous sommes convaincus que la municipalité ne met pas de bonne volonté pour faire avancer ce dossier : elle n'a pas fait faire de comptage récent précis des camions qui traversent le bourg. On sait que c'est par rapport à ces statistiques que se prennent les décisions. Un habitant du Basque a dit tout le mal qu'il pense du tracé du contournement qui doit passer à proximité de son quartier, tout en proposant une solution par le nord, loin des zones habitées.

4-Des règles d'urbanisme plus contraignantes. Le principe de l'arrêt de l'urbanisation dans les quartiers sera acté dans le prochain PLU. La forme de l'habitat sera précisément règlementée et respectera les caractéristiques du bâti ancien pour les pentes des toitures, la forme des constructions annexes, les proportions du bâti, le choix des matériaux ou la coloration (voir page 51 du Rapport de présentation du PLU).

**Vendredi 13 mai 2011, deuxième réunion d'information
sur le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

5-Le lotissement du bourg, seule zone de croissance urbaine envisagée. Il devrait se composer de petits logements disposés en alvéole circulaire et destinés à être loués à des personnes âgées et à de jeunes couples. Le but étant de les maintenir sur la commune. Le caractère locatif de ce projet rend possible l'expropriation de tous les propriétaires des parcelles concernées : ceux qui jusqu'à présent refusaient de vendre, vont rentrer dans le rang. Des parkings seront prévus et des commerces pourront s'y installer. L'accès au lotissement se fera par St Roch et par les derrières de la salle de sports. Comme le ruisseau du Cocut inonde fréquemment lors de fortes pluies le secteur, un bassin de rétention sera construit. Des participants soulignent les risques de circulation supplémentaires que la présence du lotissement ne manquera pas de provoquer au croisement de St Roch à l'entrée du bourg. Notre association est sceptique quant à l'attraction réelle que pourrait avoir un tel projet.

6-Développer le logement locatif et assurer le maintien des commerces pour accueillir une population plus nombreuse. Pour répondre à l'objectif d'une croissance de 270 personnes en 15 ans (soit 90 personnes tous les 5 ans) (Page 7 du PADD), parallèlement au projet du lotissement du bourg, la municipalité souhaite développer les logements locatifs dans la commune – initiative qu'ICI approuve dans la continuité de notre programme électoral des dernières municipales. Elle vient de mettre en place une taxe sur les logements vacants – 64 dans la commune – pour encourager les propriétaires à les remettre en état afin de les rendre habitables pour les vendre ou les louer. Dans la perspective de répondre à cette croissance de la population souhaitée et pour qu'Illats ne devienne pas un village dortoir, les bâtiments commerciaux ne pourront plus changer d'usage.

7-Objectif 200 places de parking et le projet d'un nouveau parking derrière les ateliers municipaux. C'est l'une des révélations de cette réunion. L'idée est très intéressante, en rapport avec la configuration du bourg. Néanmoins, elle n'est pas clairement formulée dans les documents préparatoires au PLU. A nos interrogations sur l'accessibilité des lieux, l'animateur s'est contenté d'expliquer que ce n'était pas au PLU de préciser quoi que ce soit. **Un parking supplémentaire sera construit pour le lotissement du Tauzin.**

8-Réhabiliter les chemins ruraux ? Un participant a demandé que soient réhabilités les chemins ruraux qui reliaient les quartiers dans le but de promouvoir un mode de déplacement plus écologique (marche ou vélo tout terrain).

9-Le maire refuse toute discussion sur l'aménagement de la place de l'église : une fin de réunion en eau de boudin ! Un riverain de la place de l'église interpelle le maire sur la transformation de celle-ci en espace piétonnier. Notre premier magistrat refuse de répondre et renvoie tous les participants à la publication du futur bulletin municipal, perturbant l'animateur du débat, très surpris par une telle réaction. Les discussions s'achèvent dans la confusion. Nous avons cru comprendre qu'il y aurait une prochaine réunion publique...

le bureau

Remarques

Nous ne savons pas à quelle échelle les limites du PLU seront reprises sur les plans cadastraux ?

Ce PLU pourra-t-il résister à une extension de GSM ?

Le blocage de l'extension des terrains constructibles dans les quartiers ne va-t-il pas se heurter aux promesses faites par la municipalité lors des dernières élections ?

Les citoyens paient cash les erreurs d'aménagement des élus... Au début des années 80, le groupe Moët et Chandon voulait s'installer à la sortie de l'autoroute d'Illats. Des dissensions au sein de la municipalité (la même qu'actuellement) ont empêché cette entreprise de venir et elle est allée à Landiras. Elle est devenue Les Caves de Landiras. Etait prévue de longue date à côté de l'autoroute, une zone artisanale. Notre maire a décidé d'enterrer ce projet pour le déplacer au début des années 90, à quelques mètres des maisons des quartiers du Sable, du Peyrey et du Caméou